

Décision

Générale

colonial

Décision n° 603 créant une Commission d'examen pour l'obtention du Certificat d'études industrielles à Djibouti.

n° 603

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

La session d'examen pour l'obtention du Certificat d'études industrielles s'ouvrira à Djibouti le 16 juin 1952, à 7 h. 30. Les épreuves se dérouleront dans l'ordre suivant : Lundi 16 juin : dessin industriel ; Mardi 17 juin : épreuve technique ; Mercredi 18 juin : épreuve technique ; Jeudi 19 juin : connaissances générales. La Commission chargée de la surveillance et de la correction des épreuves sera composée comme suit : M. le Chef du Service de l'Enseignement p. 1, président ; M. Braneyre, Chef de la Subdivision de l'exploitation de l'Usine électrique, vice-président ; M. Terrisse, Directeur de l'École Professionnelle, membre ; M. Perrenot, contremaître à l'École Professionnelle, membre ; M. Lamour, contremaître à l'École Professionnelle, membre ; M. Abdallah Omar, contremaître à l'École Professionnelle, membre.